

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....²²⁴... /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD-CADRE DE COOPERATION
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DEMOCRATIQUE
D'ETHIOPIE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/018/AN du 14 juin 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....²¹⁶.../PRG/SGG du ^{.....}17 AOUT 2017, portant promulgation
de la Loi L/2017/018/AN du 14 juin 2017 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord-cadre de Coopération entre le Gouvernement de la
République de Guinée et le Gouvernement de la République Fédérale Démocratique
d'Ethiopie.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AOUT 2017...



Prof. ALPHA CONDE